



# Vi nyo

RELUTET

Publication trimestrielle



**«TOUS MOBILISES CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS»**

## DANS CE NUMERO

- *Mission de suivi des Clubs scolaires : une initiative de RELUTET* P.2
- *Formation des formateurs sur le processus d'élaboration des projets* P.3
- *Traite sexuelle des enfants: Leitmotiv du comité de pilotage* P.4
- *Appui aux OSC locales pour un meilleur accompagnement des enfants* P.5
- *OSC à l'école d'une bonne gestion administrative et financière* P.6

## MISSION DE SUIVI DES CLUBS SCOLAIRES, UNE INITIATIVE DE RELUTET

Le Réseau de Lutte contre la Traite des Enfants au Togo (RELUTET) avec l'appui financier de Plan International Togo a organisé une mission de suivi des Clubs scolaires du 06 au 08 Mars 2019 dans la préfecture de l'Anié.

Cette mission de suivi a été réalisée par Mme la Coordinatrice du RELUTET avec l'appui d'un agent de Carrefour de Développement, membre de RELUTET. Elle a ciblé des élèves des Clubs scolaires des lycées et collèges, du Conseil Consultatif Préfectoral des Enfants (CCPE) et du Club « les médiateurs ».

Son objectif est de contribuer à la performance de ces clubs en milieu scolaire. Spécifiquement, il s'agissait de :

- ✓ Echanger avec les membres des clubs sur leurs activités et les éventuelles difficultés dans la mise en oeuvre de leur plan d'action;
- ✓ Définir avec eux les nouvelles stratégies de lutte contre la traite sexuelle des enfants;
- ✓ Recueillir les recommandations pour les interventions futures.

Rappelons que cette mission de suivi se situe dans le cadre du projet "Lutte contre la Traite Sexuelle des Enfants dans la préfecture de l'Anié au Togo". Elle a touché 127 élèves (Jeunes et enfants) dont 73 filles.



Photo de famille des participants

## CENTRE KEKELI: LA PREVENTION DES MARIAGES PRECOCES ET DE LA TRAITE.

Dans le Cadre des activités du projet de renforcement des capacités des acteurs communautaires de Kadjalla à la prévention des violences faites aux enfants, le centre KEKELI a organisé un atelier de formation à l'endroit des acteurs communautaires de protection de l'enfant, avec le soutien du Comité Cantonal de Développement de Kadjalla.



Les participants en pleine formation

Cet atelier tenu les 22, 23 et 24 novembre 2018, a connu la participation des enseignants du primaire et du secondaire, réunis au sein du Comité de Gestion des Écoles Primaires (COGEP) et du Comité de Gestion des Ressources des Écoles Secondaires (COGERES).

Au total 97 participants ont été outillés sur les thèmes allant du droit aux besoins de l'enfant jusqu'au cadre juridique et institutionnel de protection des enfants.

Centre KEKELI

# Pêle-mêle

## FORMATION DES FORMATEURS SUR LE PROCESSUS D'ELABORATION DES PROJETS



Les participants et facilitateurs

En prélude à la session de formation des groupes de jeunes et enfants des communes de Kara, Kpalimé, Sotouboua et de Blitta, RELUTET avec l'appui financier de Plan International Togo a organisé un atelier de formation des formateurs sur les droits de l'enfant, l'élaboration et la gestion de projet du 25 au 26 Mars 2019 au CESAL.

Facilité par M. Ghislain ALEDJI et M. SEFENOU ADZINYO, les objectifs de cet atelier sont de :

- Renforcer les compétences de huit (8) formateurs sur les droits de l'enfant et l'élaboration des projets;
- Harmoniser leur compréhension sur les sujets à débattre avec les enfants/jeunes au niveau des communes cibles.

Les thématiques abordées lors de cette réunion étaient :

- Principes fondamentaux des droits de l'enfant;
- Besoins, droits et devoirs de l'enfant ;
- Sauvegarde et protection des enfants et jeunes ;
- Qu'est-ce qu'un projet ?
- Cycle de projet

Ceci ouvre la voix aux formations des enfants/ Jeunes.

*Noëlla GNOSSO Chargée de communication au RELUTET*

## TOURISME SEXUEL A KPALIME: REACTION DES JEUNES/ENFANTS.

**L**es enfants des clubs de l'ONG FIT et leurs pairs du Conseil Consultatif Préfectoral des Enfants (CCPE) de Kpalimé ont organisé une journée de réflexion sur l'épineux problème du tourisme sexuel, des violences sexuelles et sexistes exercées sur les enfants et jeunes dans la commune de Kpalimé.

Il s'agit d'une initiative portée par les jeunes/enfants eux-mêmes et financée par la mairie de Kpalimé pour lutter contre ces fléaux .

Cette journée de réflexion du 18 Janvier 2019 à Kpalimé a connu la participation de 35 responsables d'hôtels, des leaders d'opinion, des leaders communautaires, des enfants/jeunes et des encadreurs (RADI, FIT).

L'objectif général est de contribuer à l'élimination du tourisme sexuel, des violences sexuelles et sexistes exercées sur les enfants et jeunes dans la commune de Kpalimé.

Les modules développés sont entre autres: la définition des concepts du tourisme sexuel, des violences sexuelles et sexistes; causes et conséquences des concepts définis; situation de la problématique dans la commune de Kpalimé; les lois et règlements sur les violences sexuelles et sexistes.

Les échanges ont permis de recueillir des témoignages et partage d'expériences pour lutter contre ce fléau dans la commune de Kpalimé et susciter l'engagement des acteurs pour y mettre fin.

D'autres activités de sensibilisations sont prévues pour lutter contre ce fléau.



Photo de famille des participants

*SANOU Appolinaire/ RELUTET*

## TRAITE SEXUELLE DES ENFANTS: LEITMOTIV DU COMITE DE PILOTAGE.

Le succès du projet «Lutte contre la traite sexuelle des enfants dans la préfecture de l'Anié» relève de la responsabilité du comité de pilotage mis en place à cet effet. Des échanges entre une dizaine de membres de ce comité y compris le préfet de l'Anié sur ce sujet lors de leur rencontre du 12 Février 2019 à CESAL (Lomé) ont abouti à des décisions saluaires pour garantir l'atteinte des objectifs.

Cette rencontre du comité, organisée par Plan International Togo avec l'appui technique de RELUTET, a servi d'un cadre pour faire le bilan des activités du semestre et de discuter des orientations et actions stratégiques à mener pour l'accompagnement des ONG de mise en œuvre.

Les difficultés rencontrées et les défis de l'heure ont amené les partenaires à prendre certaines décisions et à formuler des recommandations ci-après :

- Faire le plaidoyer auprès du bailleur pour l'intégration des jeunes garçons dans le groupe d'épargne (GE);
- Poursuivre le plaidoyer avec les OSC en vue de l'opérationnalisation du Comité National des droits de l'Enfant (CNE) et du Cadre National de Concertation des Acteurs de Protection de l'Enfant (CNAPE) dans les plus brefs délais;
- Suivre les groupes des jeunes dans la mise en œuvre de leur feuille de route.

Ainsi donc, l'engagement des participants, c'est de travailler ensemble et de maintenir le cap pour la réalisation des actions du projet



Le préfet d'Anié et la Présidente du comité aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place à partir de la gauche.

*Noëlla GNOSSO* Chargée de  
Communication au RELUTET

## UNE NOUVELLE PLANIFICATION DU PROJET « SUIVI DES DROITS DE L'EN- FANT ET REDEVABILITE DE L'ETAT AU TOGO »



Les participants en pleine séance

Pour une gestion efficace et efficiente du projet «suivi des droits de l'enfant et redevabilité de l'Etat au Togo», un comité de coordination a été mis en place. Ce comité se réunit régulièrement pour faire le point de la mise en œuvre des activités et prendre des décisions nécessaires pour l'avancement et le bon aboutissement du projet.

C'est dans ce cadre que se situe la réunion du comité de coordination qui s'est déroulée du 12 au 14 mars 2019 à Kpalimé. Cette rencontre a permis aux membres du comité de « décider ensemble des nouvelles orientations à donner au projet et de valider les documents de travail élaborés».

Le projet CRM ayant connu une augmentation de budget au profit des nouvelles activités, il était nécessaire et urgent de faire la revue du cadre logique et du cadre de Suivi/Evaluation pour faire des réajustements.

Ainsi, durant trois jours, les réflexions des membres du comité ont porté sur l'état des lieux de l'évolution des activités; le suivi des décisions et recommandations de la dernière réunion de coordination; les échanges sur les difficultés rencontrées; la mise à jour du cadre logique et du cadre de suivi-évaluation du projet prenant en compte les activités additionnelles ; la mise à jour de la charte du projet, du registre des risques, du registre des problèmes et le Plan de mise en œuvre détaillé.

Ont pris part à cette session, les membres du comité de coordination, représentant les organisations de mise en œuvre du projet (FODDET, FONGTO, RELUTET), le Directeur du projet et des personnes ressources.

*Michael AGEGEE,*  
chargé de communication (FODDET)

## LES ENFANTS OUTILLES SUR LEURS DROITS ET L'ELABORATION DES PROJETS.

**R**ELUTET avec l'appui financier de Plan International Togo a organisé une session de formation des jeunes sur les droits et l'élaboration du projet. Cette formation s'est tenue de façon simultanée à Kpalimé, Blitta, Sotouboua et Kara les 28, 29 et 30 Mars 2019.

Elle a regroupé 15 enfants/ jeunes, membres de CCPE et associations de jeunes par commune. L'objectif général est de contribuer à améliorer les connaissances des enfants et des jeunes sur leurs droits et devoirs, et l'élaboration et la gestion de projets afin de renforcer leur plaidoyer envers les autorités communales.

Les thèmes sur lesquels les participants ont échangé dans ces quatre (4) communes sont : Principes fondamentaux des droits de l'enfant ; Besoins, droits et devoirs de l'enfant ; Sauvegarde et protection des enfants et jeunes ; la définition d'un projet ; le cycle du projet.

Cette session de formation des jeunes s'est déroulée dans les communes déjà engagées dans la budgétisation sensible aux droits de l'enfant et qui ont intégré une ligne spécifique de protection de l'enfant. Elle a permis aux jeunes d'élaborer leurs projets et de les soumettre aux mairies de proximité.



Les enfants et jeunes de Blitta lors de la restitution des travaux de groupe.

*La coordination*

## APPUI AUX OSC LOCALES POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS.

**D**ans le but de poursuivre le renforcement des capacités des jeunes/enfants dans les quatre (04) communes de Lomé 1<sup>er</sup> arrondissement, Sotouboua, Kara et Kpalimé, RELUTET avec l'appui de Plan International Togo a pris l'initiative de faire un appui technique aux OSC locales ASFEEN, RADI, RADAR et ODPE.



La mission en séance de travail avec les OSC locales et les jeunes/enfants.

Cette démarche stratégique rentre dans le cadre de la consolidation des transferts de compétences du RELUTET aux OSC locales membres. L'objectif est de permettre aux OSC locales d'assurer l'accompagnement des groupes d'enfants et jeunes dans le plaidoyer avec les autorités communales.

Cette séance a fait l'objet de bilan des activités avec les jeunes et soldé par une feuille de route. Cette dernière inclut : les activités à mener, les responsabilités de chaque structure, les échéances des activités afin de mieux accompagner les groupes d'enfants et jeunes dans la commune.

La mission a rassuré les OSC locales et les organisations de jeunes et enfants dans chaque commune par son appui pour un meilleur accompagnement à travers la mise en oeuvre des feuilles de route.

*La coordination*

**Vi nyo**

Structure de publication : RELUTET

Rédactrice en chef : Félicité KOUBLANOU

Siège : RELUTET, derrière la TDE à Djidjolé

BP: 80 498 Lomé - Tél : (00228) 22 51 34 54

E-mail : renalute2003@yahoo.fr \*Web : www.relutet-tg.org

# Pêle-mêle

## LANCEMENT OFFICIEL DE L'APPUI A L'ELABORATION DES CHARTES COMMUNAUTAIRES DANS LES 50 LOCALITES CIBLES DU PROJET.



Facilitateur en pleine explication

Suite au renforcement des capacités de l'équipe du projet « Lutte contre la traite sexuelle des enfants dans la préfecture de l'Anié », il a été organisé une opération de lancement officiel du processus d'élaboration des documents d'engagement communautaires le 16 avril 2019 à Pallakoko.

Cette activité a pour but d'amener les 50 communautés cibles du projet à se doter des chartes fonctionnelles incluant les mesures de protection contre la traite sexuelle et les autres violences connexes faites aux enfants d'ici la fin du trimestre 2 de l'année en cours.

Cinquante-sept (57) participants étaient présents à cette session d'échanges-discussions. Il en ressort que les responsabilités, en termes de violences et de la traite sexuelle, sont partagées.

Conformément à la procédure en matière des chartes communautaires, un comité de suivi de la mise en œuvre des engagements retenus relatifs à la prévention et à la gestion des cas de violences a été mis sur pied. Ce comité compte cinq (05) membres comprenant deux (02) hommes, trois (03) femmes dont une (01) jeune fille.

Ainsi, tous participants satisfaits de la rencontre et des échanges se sont engagés à relever les défis relatifs à la protection des enfants contre la traite sexuelle des enfants dans la localité.

**Le superviseur du projet " TSE "**  
**SEBABI Soulémana/ L'ONG SOS-Vit**

## LES OSC A L'ECOLE D'UNE BONNE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.

La gestion administrative et financière pour l'efficacité des OSC", tel était le thème de l'atelier organisé par FONGTO, avec l'appui financier et technique de Plan International Togo, à Kara du 13 au 15 février 2019.

Dans le cadre du projet dénommé «Suivi des droits de l'enfant et de redevabilité de l'État au Togo», une évaluation institutionnelle a été faite aux trois organisations partenaires: le Réseau de Lutte contre la Traite des Enfants au Togo (RELUTET), le Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET) et la Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo (FONGTO) ainsi que six (6) de leurs structures membres.

Les résultats ont confirmé l'existence des insuffisances des dispositions pour une bonne gestion administrative et financière au niveau de la plupart des structures.

Pour des dispositions correctives à ces insuffisances, il a été organisé à l'intention de ces structures une session de formation.

Les thématiques abordées lors de cette rencontre ont porté sur : la gestion de l'administration, des ressources humaines, des ressources financières et le système de contrôle interne.

Cette formation leur permettra de mener à bien le projet et de mettre en application les acquis de la formation et de devenir une Société Civile forte.



Photo de famille des participants

**ONG/FONGTO**



## EXTRAIT - LOI N° 2015-010 du 24 novembre 2015 PORTANT NOUVEAU CODE PENAL

### SECTION 3 : DE LA TRAITE DES PERSONNES ET DU TRAFIC ILLICITE DES MIGRANTS PAR TERRE, AIR ET MER

#### ENFANT MIGRANT EN SITUATION D'URGENCE : LES ACTEURS IMPLIQUES EN FORMATION

##### ARTICLE 320

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une traite des personnes, même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa 1er de l'article 318 de la présente section, et sont punis des peines prévues à l'article précédent.

Dans le cas où la victime de l'infraction est un enfant, défini comme un être humain âgé de moins de dix-huit (18) ans, l'infraction de traite des personnes est constituée même en l'absence des moyens visés à l'article 317 ci-dessus.

##### ARTICLE 321

Outre ce qui est prévu à l'article 320, le maximum de la réclusion à temps et une amende de vingt-cinq millions (25.000.000) à cent millions (100.000.000) de francs CFA sont applicables contre tout auteur ou complice de l'infraction de traite des personnes lorsque celle-ci est commise dans les circonstances suivantes :

- 1) la victime est âgée de moins de quinze ans (15) ans au moment de la commission des faits ;
- 2) l'acte a été commis par violence, l'actes de tortures ou de barbarie ;
- 3) la traite est commise en bande organisée ;
- 4) l'infraction de traite a entraîné la mort de la victime ou d'un tiers y compris la mort par suicide, ou la contraction par la victime d'une maladie mortelle ou du VIH/SIDA ;
- 5) en cas de récidive de l'infraction prévue à l'article 320.

##### ARTICLE 322

Est puni de la réclusion criminelle de dix (10) à vingt (20) ans et d'une amende de dix millions (10.000.000) à trente millions (30.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines, quiconque sollicite, reçoit des dons, promesses, avantages de toute nature en vue de faciliter la traite des personnes.

La tentative est punie des mêmes peines.

Si l'auteur est un agent de l'administration publique ayant agi dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de l'exercice de celles-ci, les peines sont portées de vingt (20) à trente (30) ans de réclusion criminelle et une amende de vingt millions (20.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA.

##### ARTICLE 323

Est puni d'une peine de vingt (20) à trente (30) ans de réclusion criminelle et d'une amende de vingt millions (20.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, tout parent ou tuteur qui, sciemment, facilite la traite de son enfant ou d'un enfant dont il a la garde. La tentative est punie des mêmes peines.

##### ARTICLE 324

Toute personne de nationalité étrangère qui se rend coupable de traite des personnes, de tentative ou de complicité de traite des personnes est, en outre, interdite de séjour sur le territoire national pour une durée d'au moins cinq (05) ans après avoir purgé sa peine

##### ARTICLE 325

La juridiction prononce la confiscation de tous les objets et matériels utilisés dans le processus de la traite des personnes. Toute personne condamnée en vertu des dispositions de la présente section relative à la traite des personnes est tenue de tous les débours occasionnés par les prestations de prise en charge de la victime et couverts par l'Etat et tout organisme agréé.



Suivi des élèves membres des clubs scolaires des lycées et collèges à Anié



Les enfants/jeunes en formation sur l'élaboration et la gestion du projet



Notre  
souhait, c'est  
d'avoir les filles et garçons  
à l'abri de la traite au  
Togo

Caravane de la promotion des droits et du bien-être des enfants au Togo  
(Centre KEKELI)

## NOUS PARTENAIRES

